

★ EDITO ★

« Reprise ? », c'est le titre de l'édito que nous avons publié dans notre dernière newsletter, et que nous reproduisons ci-dessous. *

Cette situation difficile se répercute sur la 23^{ème} édition du Printemps de Cinéma qui s'est tenue du 24 au 26 mars dernier. En effet à cette manifestation seulement 1,7 millions de billets ont été vendus, contre 2,35 millions l'an passé (avant Covid cette manifestation totalisait 3 millions d'entrées).



* La dixième semaine 2024 vient de s'écouler. On ne peut bien évidemment tirer aucun bilan sur ce que sera l'exercice de l'année. Si l'on en croit le cahier des chiffres du Film Français, les résultats publiés sont contradictoires en comparaison avec ceux de 2023. En 2023 la dixième semaine a réalisé 2 961 727 entrées. 5% de hausse pour 2024 avec 3 106 950 entrées. C'est donc là un résultat très satisfaisant. Mais en revanche, si l'on compare les résultats des dix premières semaines il y a moins de satisfaction. En 2023 en effet, 33 644 927 entrées ont été enregistrées, alors qu'en 2024 il n'y a plus que 29 049 705 entrées, soit 14% de chute. Devant cette situation la profession ne reste bien entendu pas inactive. Des mutations importantes sont déjà réalisées, et d'autres sont annoncées. Plusieurs salles sont d'ores et déjà fermées, comme le Bretagne à Paris ou Les 6 Rex à Grenoble. Dans le même temps d'autres ouvertures sont prévues et beaucoup de salles se rénovent, entraînant des fermetures provisoires. Bien d'autres modifications interviendront sûrement, mais l'objectif demeure le même : atteindre dans les meilleurs délais le retour à la fréquentation d'avant Covid. Rappelons qu'en 2019 elle était de 213 300 000 entrées. Souhaitons que cet objectif sera atteint en 2024.

23 SITES PIRATES INTERDITS

La justice donne jusqu'au 19 avril à Orange, Bouygues Télécom, Free et SFR pour arrêter l'accès de 23 sites. C'est à la suite d'une assignation de plusieurs organisations professionnelles, ainsi que du CNC, que cette décision judiciaire a été prise. Les irrégularités incriminées ont été constatées par des agents assermentés par l'Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle – ALPA. Le jugement souligne que : « Il ressort de l'ensemble de ces constatations que la FNEF, le SEVN, l'API, l'UPC, le SPI, les sociétés Gaumont, Paramount et Disney ainsi que le CNC établissent de manière suffisamment probante que les sites litigieux, qui s'adressent à un public francophone, permettent aux internautes, via les chemins d'accès identifiés, de télécharger ou d'accéder en continu à des œuvres protégées à partir de liens hypertextes sans avoir l'autorisation des titulaires de droits, ce qui constitue une atteinte aux droits d'auteur ou aux droits voisins » « Ces éléments démontrent la connaissance du caractère entièrement ou quasi entièrement illicite des liens postés sur les sites litigieux par les personnes qui contribuent à cette diffusion et la difficulté pour les auteurs et producteurs de poursuivre les responsables de ces sites. » Dans le mois qui a abouti au constat de l'ALPA, 406 629 visiteurs français ont consulté ces sites. Cette mesure d'interdiction a été prise « conformément aux dispositions de l'article L.336-2 du code de la propriété intellectuelle, le tribunal enjoint aux opérateurs de mettre en œuvre et/ou faire mettre en œuvre, toutes mesures propres à empêcher l'accès aux sites pirates à partir du territoire français par leurs abonnés, à raison d'un contrat souscrit sur ce territoire, par tout moyen efficace de leur choix. »



FDVA 2024
Fonds pour le Développement
de la Vie Associative

<https://www.associations.gouv.fr/fdva-etudes-et-experimentations-l-appel-a-projets-national-2024.html>

L'appel à projet 2024 du FDVA, comporte, outre l'aide à la formation, la reprise d'un volet « Etudes et expérimentations » sur les objectifs suivants :

« nos sociétés européennes connaissent de multiples transitions, auxquelles la vie associative n'échappe pas. Entre les besoins sociaux émergents qu'elles peuvent identifier, et les nouvelles façons d'y répondre qu'elles peuvent inventer, les associations doivent engager des transformations profondes de leurs modèles et de leurs modalités d'actions. Aussi, le présent appel à projets « études et expérimentations » entend contribuer à accompagner ces transformations, en mobilisant la recherche, la recherche participative et/ou toute forme d'expérimentation dont des enseignements à caractère stratégique, politique ou méthodologiques peuvent être partagés librement. Le principal bénéfice attendu est que chaque projet porte sur un ou plusieurs enjeux transversaux de développement du secteur associatif pour avoir un rayonnement au moins à l'échelle d'un secteur et contribuer ainsi au fait associatif. »

Le dépôt des dossiers se fera jusqu'au 23 juin 2024 au plus tard par le téléservice :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation – DEPS, du Ministère a publié en mars la douzième édition de la publication de l'observatoire. Vous en trouvez ici l'introduction et les têtes de chapitres des principales parties.



« L'Observatoire de l'égalité est reconnu comme un outil indispensable et précurseur en son genre au niveau européen et mondial. Cette douzième édition, comme les précédentes, permet de mesurer les progrès réalisés mais aussi les inégalités qui perdurent, et d'identifier les priorités d'action à mener, pour

que les femmes accèdent aux mêmes opportunités, responsabilités, rémunérations et à la même reconnaissance que les hommes.

L'Observatoire réunit cette année plus de 700 indicateurs rassemblés dans plus de 90 tableaux sur la part des femmes au sein des institutions culturelles et dans l'ensemble des secteurs qui composent le champ culturel : patrimoine, création artistique, spectacle, cinéma, audiovisuel, livre, presse, médias. Leur présence aux postes de direction, leurs revenus, leur accès aux moyens de création et de production et à la formation professionnelle sont couverts pour une large partie du champ.

Coordonnée par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation, avec l'appui de la mission Diversité-Égalité-Prévention des discriminations, cette édition profite des dispositifs d'observation des services déconcentrés du ministère de la Culture et de ses opérateurs, et résulte d'un vaste travail de collecte des données auprès de l'administration culturelle, des institutions publiques et des organismes professionnels et de gestion collective. Que l'ensemble des organismes sollicités soient ici remerciés de contribuer à une plus ample et plus fine connaissance des situations d'inégalité entre femmes et hommes dans la culture.

Si des progrès sont constatés vers une meilleure représentation des femmes dans les instances de la vie culturelle, dans la programmation des œuvres et dans la consécration artistique, ils ne sont toutefois pas homogènes selon les disciplines et ne reflètent pas toujours l'importance du nombre de femmes faisant le

choix d'exercer une profession dans le domaine de la culture. De l'entrée dans la vie active à la reconnaissance des talents, l'ensemble des indicateurs rassemblés dans cet Observatoire permet de rendre compte du chemin vers l'égalité. »

- 63 % DE FEMMES SUR LES BANCS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CULTURE
- UN ACCES AU PREMIER EMPLOI PEU DIFFERENCIE
- PLUS DE QUATRE PERSONNES SUR DIX EN EMPLOI DANS LES PROFESSIONS CULTURELLES SONT DES FEMMES
- ÉGALITE DE REMUNERATION FEMMES-HOMMES DANS LA CULTURE : EN PROGRES
- LA PART DES FEMMES PROGRESSE DANS L'ENCADREMENT DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTERE ET DE CELUI DE SES OPERATEURS
- AUDIOVISUEL PUBLIC : LES FEMMES EN TETE AUX POSTES DE DIRECTION
- LES FEMMES SONT MINORITAIRES AUX POSTES DE DIRECTION DES STRUCTURES DE LA CREATION ARTISTIQUE SOUTENUES PAR LE MINISTERE DE LA CULTURE
- UNE REPRESENTATION DE PLUS EN PLUS PARITAIRE DANS LES CONSEILS, COMMISSIONS, INSTANCES CONSULTATIVES ET JURYS
- PRESENCE DES FEMMES DANS LES PROGRAMMATIONS ARTISTIQUES ET DANS LES MEDIAS : LES ŒUVRES DES FEMMES RESTENT MOINS VISIBLES, MOINS ACQUISES ET MOINS PROGRAMMEES QUE CELLES DES HOMMES
- ACCES AUX MOYENS DE PRODUCTION: UN MONTANT MOYEN DES AIDES ACCORDEES SOUVENT PLUS FAIBLE POUR LES FEMMES
- CONSECRATION ARTISTIQUE: MOINS DE FEMMES PRIMEES QUE D'HOMMES

Le rapport est consultable sur le site du Ministère :

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-d-ouvrages/Observatoire-de-l-egalite-entre-femmes-et-hommes-dans-la-culture-et-la-communication/Observatoire-2024-de-l-egalite-entre-femmes-et-hommes-dans-la-culture-et-la-communication>

★ ★ ★ **PRESENTATION DE L'OBSERVATOIRE DE L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES DANS LE PROGRAMME DE TRAVAIL ETUDES ET STATISTIQUES 2023-2024 DEPS :** ★ ★ ★

Né d'une volonté d'objectiver le propos sur la place des femmes dans les professions culturelles, l'accès aux moyens de création et de production et la consécration artistique, l'Observatoire de l'égalité est devenu le baromètre annuel de mesure des progrès vers la parité dans le champ culturel et médiatique réalisés depuis l'adoption, en 2014, de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Établi à partir de données administratives collectées en administration centrale, auprès d'établissements placés sous la tutelle du ministère de la Culture et auprès d'organismes de gestion collective des droits d'auteur, le champ couvert par l'Observatoire s'enrichit chaque année d'indicateurs complémentaires qui contribuent à une vision plus juste et plus précise de la part des femmes dans les secteurs culturels. (...) En 2024, l'observatoire sera enrichi d'un éclairage sur dix ans de données avec la construction d'un ou de plusieurs index visant à synthétiser les résultats de certains indicateurs principaux.

COMMISSION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, REMISE DU RAPPORT :

« IA : NOTRE AMBITION POUR LA FRANCE »



Alors que l'intelligence artificielle – IA, évolue à un rythme effréné, le Gouvernement a constitué une Commission de l'IA qui vient publier un rapport contenant 25 recommandations, dont 7 recommandations prioritaires ci-dessous :

- *Créer les conditions d'une appropriation collective de l'IA et de ses enjeux en lançant un plan de sensibilisation et de formation de la nation.*
- *Investir massivement dans les entreprises du numérique et la transformation des entreprises pour soutenir l'écosystème français de l'IA et en faire l'un des premiers mondiaux.*
- *Faire de la France et de l'Europe un pôle majeur de la puissance de calcul, à court comme à moyen terme.*
- *Transformer notre approche de la donnée personnelle pour continuer à protéger tout en facilitant l'innovation au service de nos besoins.*
- *Assurer le rayonnement de la culture française en permettant l'accès aux contenus culturels dans le respect des droits de propriété intellectuelle.*
- *Assumer le principe d'une expérimentation dans la recherche publique en IA pour en renforcer l'attractivité.*
- *Structurer une initiative diplomatique cohérente et concrète visant la fondation d'une gouvernance mondiale de l'IA.*

Nous aurons sûrement d'autres occasions d'évoquer l'IA dans En Bref. Le rapport est consultable ici : <https://www.info.gouv.fr/actualite/25-recommandations-pour-lia-en-france>

★★★

BERCY S'INTERESSE AUSSI AU CINEMA

L'Association des professionnels de l'administration du spectacle – LAPAS, a procédé à une enquête auprès de ses adhérents. Les résultats sont très inquiétants, puisqu'ils aboutissent à constater que la saison 2024-2025 compterait 54% de représentations en moins que la précédente saison. Par ailleurs, LAPAS a constaté que 22% des artistes envisageraient d'arrêter leur carrière et notamment de dissoudre leur compagnie. La raison de cette inquiétude provient des annonces sur les économies budgétaires.

CONCERNANT LE CINEMA : après avoir annoncé des économies budgétaires de l'ordre de 10 milliards d'euros pour l'exercice 2024, Bruno Lemaire, Ministre de l'Economie, a précisé qu'en 2025 d'autres restrictions auraient lieu, de l'ordre de 20 milliards : « *les aides aux entreprises, les dispositifs en faveur de la jeunesse, les politiques de l'emploi, la formation professionnelle, les dispositifs médicaux, les affections de longue durée, les aides au secteur du cinéma, l'absentéisme dans la fonction publique, la loi de programmation militaire, les dépenses immobilières des ministères* ». Certes, cette annonce est indicative, et si la situation financière s'améliore, le budget 2025 sera peut-être plus favorable. Mais dans cette attente il faudra compter sur le soutien des parlementaires pour que le cinéma, dont une partie des ressources provient de taxes affectées, ne soit pas particulièrement visé par les réductions de crédits.

2EME EDITION DU WEEK-END DU FILM POLITIQUE A L'ASSEMBLEE NATIONALE



Image site de l'Assemblée Nationale : Film politique 2024 © Julie Guillem

« La 2ème édition du Week-end du film politique de l'Assemblée nationale se déroulera du vendredi 26 au dimanche 28 avril 2024.

À cette occasion, seront projetés en ouverture, vendredi 26 avril, les courts métrages finalistes de la 1ère édition du Prix du court métrage politique de l'Assemblée nationale. Le lauréat sera distingué à l'issue de ce week-end, lors d'une cérémonie de remise de prix, lundi 29 avril, à l'hôtel de Lassay. »

JURY 2024

PRESIDENTE : Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale
VICE-PRESIDENT : Bruno Studer, député
MEMBRES DEPUTES : Virginie Duby-Muller, députée • Jérôme Guedj, député • Sophie Mette, députée
PERSONNALITES QUALIFIEES : Eric Benzekri, scénariste • Radu Mihaileanu, réalisateur scénariste • Daniela Elstner, DG d'Unifrance • Marie Masmonteil, productrice

PROGRAMMATION

Vendredi 26 avril 2024, à 19 heures : Projection de 10 courts métrages finalistes (durée approximative de la séance : 2h30) : ★ *Un monde sans crise* de Ted HARDY-CARNAC ★ *L'effort commercial* de Sarah ARNOLD ★ *Nos héros* de Léo GRANDPERRET ★ *Charbon* de David ARSLANIAN ★ *Le 13e mois* de Frédéric URAN et Kévin POEZEVARA ★ *Win-Win* de Benjamin CLAVEL ★ *La meute* de Louise COTTIN-EUZIOL, Agathe Moulin, Charline HEDREVILLE, Lou-Anne ABDOU, Victoria NORMAND, Gabriel SAINT-FRISON, Antoine BLOSSIER GACIC ★ *La Cour des Grands* v Claire BAURRAULT ★ *Allez Ginette !* de Ludovic GAUGER ★ *Le chant des bêtes* de Titouan ROPERT.

Samedi 27 avril 2024 : • 16 heures : « *De grandes espérances* », en présence de son réalisateur, Sylvain Desclous. • 20h15 : Projection en avant-première des deux premiers épisodes de la série « *Dans l'ombre* » de Pierre Schoeller et Guillaume Senez, en présence d'une partie de l'équipe de tournage.

Dimanche 28 avril 2024 : • 10h30 : Film d'animation « *Le pharaon, le sauvage et la princesse* » de Michel Ocelot, dans le cadre d'une séance dédiée au jeune public • 15 heures : « *Le Président* », d'Henri Verneuil. • 18 heures : « *Alice et le maire* » de Nicolas Parisier.

INSCRIPTION SUR :

<https://www2.assemblee-nationale.fr/16/evenements2/2024/2eme-edition-du-week-end-du-film-politique>



ASSEMBLÉE NATIONALE : Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête relative aux violences commises dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la mode et de la publicité. C'est Mme Francesca PASQUINI, Députée des Hauts-de-Seine qui est à l'origine de la proposition, proposition adoptée par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, qui sera présentée le 2 mai en séance publique à l'Assemblée :

« Article unique : En application des articles 137 et suivants du Règlement de l'Assemblée nationale, il est créé une commission d'enquête de trente membres. Cette commission d'enquête est chargée : 1° D'évaluer la situation des mineurs évoluant au sein des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la mode et de la publicité ; 2° De faire un état des lieux des violences commises sur des majeurs au sein des secteurs mentionnés au 1° ; 2° bis (nouveau) D'identifier les mécanismes et les défaillances qui permettent ces éventuels abus et violences et d'établir les responsabilités de chaque acteur en la matière ; 3° D'émettre des recommandations sur les réponses à apporter.»

• https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-cedu/16b2451_rapport-fond

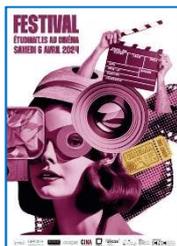
• https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/16b2451_texte-adopte-commission#



DEUX DISTRIBUTEURS CESSENT LEUR ACTIVITÉ



Mars 2024 mauvais mois pour deux distributeurs. Tout d'abord le 12 mars la liquidation judiciaire de REZO FILM a été prononcée par le Tribunal de commerce de Paris. Rezo film avait 32 ans d'existence, et avait connu ses premières difficultés en 2015. Jean-Michel Rey son Président précise qu'il poursuit son activité de producteur car Rezo Productions est indépendant de Rezo Film. Puis, le 21 mars c'est au tour d'URBAN DISTRIBUTION d'être mis en liquidation judiciaire. C'est l'insuccès successif de plusieurs de ces films qui a entraîné cette situation. Durant son activité depuis 2011 Urban Distribution a sorti environ 70 films. Ces deux cas montrent bien que la stagnation, voire la diminution du nombre d'entrées est surtout fatale pour des films qui atteignaient autrefois leur seuil de rentabilité, et qui aujourd'hui ne trouvent plus un public suffisant.



« ÉTUDIANT-ES AU CINÉMA »

Dans le cadre du dispositif « Étudiant-es au cinéma » crée en 2022 avec le soutien du CNC, et piloté par l'AFCAE, vient de se tenir le 06 avril dernier la deuxième édition du Festival. Il a rassemblé près de 1500 étudiants et s'est déroulé dans les salles suivantes : ABC de Toulouse, Concorde de Nantes, Cinéma de la Cité d'Angoulême, Cinémas du Palais de Créteil, Ciné Saint-Leu d'Amiens, Kino Ciné de Villeneuve-d'Ascq, MJC Jacques Tati d'Orsay et Méliès de Montreuil.

RENCONTRES DU CINÉMA INDÉPENDANT

Après Caen et Hérouville-Saint-Clair, c'est Marseille qui accueillera la neuvième édition du 18 au 21 juin 2024 organisée par le Syndicat des Distributeurs Indépendants – SDI.

Pour tous renseignements : rencontresdusdi@gmail.com



PROMOTION DES FILMS À LA TÉLÉVISION

En août 2020 les téléspectateurs ont vu apparaître sur leurs écrans des spots de publicité consacrés à la promotion de films. Ces publicités étaient autorisées par une mesure expérimentale. Un décret du 05 avril « portant modification du régime de publicité télévisée » rend cette mesure permanente. Si la période expérimentale a été aussi longue, c'est en raison du COVID qui a entraîné la fermeture des salles de cinéma, ce qui rendait évidemment inutile toute campagne de promotion, donc toute étude sur l'impact. Lien vers le décret : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049374101>

« LA PUBLICITE CINEMA A LA TV : VERS UNE ADOPTION DEFINITIVE » : dans son numéro 4122 du 05 avril, *Le Film Français* a consacré une très intéressante étude apportant toutes les précisions sur les résultats de l'expérimentation : <https://www.lefilmfrancais.com/166460/au-sommaire-du-nfilm-francaisn-n-4122>



COMMUNIQUÉ DE LA FNCC : JEAN-PHILIPPE LEFEVRE NOUVEAU PRÉSIDENT

A la suite du renouvellement du Conseil d'administration et du Bureau de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture au lendemain de son 25^e Congrès, à Marseille, Jean-Philippe Lefèvre succède à Frédéric Hocquard à la présidence de la Fédération. (...) Il a indiqué les priorités autour desquelles il compte mobiliser l'action collective de la Fédération au cours de son mandat • la transformation climatique dans ses enjeux pour l'emploi artistique et culturel, pour la production et diffusion, pour l'adaptation des politiques patrimoniales et la préservation des sites • l'amélioration du fonctionnement des espaces de concertation entre les collectivités territoriales et avec l'Etat • l'impact de l'essor de l'intelligence artificielle sur les arts et la culture • la dimension européenne de la culture, à l'orée des élections de juin prochain. Jean-Philippe Lefèvre, qui a été l'un des initiateurs de l'ouverture de la Fédération aux territoires ultra-marins et à leurs élu.es, se propose également de pérenniser et d'amplifier cette « bonne nouvelle » pour la représentativité et, partant, pour la légitimité de la FNCC. Enfin, le nouveau président placera son mandat sous le signe de la prise en main de la Fédération par la génération d'élu.es émergents : « Ce mandat sera consacré à préparer "le coup d'après".»